

## DÉCHÉANCE

Le Sénat adopte un  
texte différent **PAGE 4**

# Déchéance: le Sénat reste sur sa position

La majorité sénatoriale de droite refuse de créer des apatrides, ce qui rend de plus en plus aléatoire la tenue d'un Congrès.

SOPHIE HUET @sohuet1

**INSTITUTIONS** Le casus belli est acté. Sourds aux critiques du premier ministre, Manuel Valls, qui les a accusés de « *prendre le contre-pied du consensus* », les sénateurs Républicains et centristes sont restés fermes sur leurs positions. Se refusant à créer des apatrides, ils ont adopté jeudi soir (par 187 voix LR et centristes contre 149 voix de gauche) un amendement du rapporteur LR et président de la commission des lois, Philippe Bas, précisant que cette mesure de déchéance « *ne peut concerner qu'une personne condamnée définitivement pour un crime constituant une atteinte grave à la vie de la nation et disposant d'une autre nationalité que la nationalité française* ». En séance, le sénateur de la Manche a estimé que c'était « *une nécessité politique majeure* » d'inscrire cette mesure dans la Constitution. « *Il s'agit d'un symbole essentiel pour ce qui a trait à l'appartenance à la nation française* », a ajouté Philippe Bas, comme l'avait souligné la veille le patron des sénateurs LR, Bruno Retailleau. Avant le vote, Manuel Valls s'est efforcé de calmer le jeu : « *Ce qui nous sépare n'est pas énorme (...). Le choix est clair : soit on vise les binationaux, soit on crée des apatrides.* » Le premier ministre a insisté : « *Ce débat est tout à fait légitime. Ensuite, il faudra avancer. Le chemin sera difficile et long, j'espère qu'il ne sera pas impossible.* »

À l'Assemblée, où une majorité des trois cinquièmes s'était dégagée le 10 février pour voter la réforme, un compromis fragile avait été construit pour endiguer le tollé des députés de gauche à

l'encontre de la déchéance de nationalité : afin de ne pas « *stigmatiser* » les binationaux, les députés avaient prévu cette sanction indistinctement pour les mono et les binationaux condamnés pour crimes ou délits « *constituant une atteinte grave à la vie de la nation* ».

Lors de la discussion générale, une vingtaine de sénateurs PS, Verts, mais aussi le patron du groupe des radicaux de gauche, Jacques Mézard, se sont prononcés jeudi contre l'article 2 et ont réclamé son retrait. Trente-trois sénateurs PS, dont Hélène Conway, ancienne ministre du gouvernement Ayrault, David Assouline, ex-porte-parole du parti, Jean-Pierre Sueur, ex-président de la commission des lois, Marie-Noëlle Lienemann, Bariza Khiari et François Patriat, ont co-signé un amendement (rejeté) de suppression de cet article 2. Proche de François Hollande, Frédérique Espagnac a retiré son nom de la liste des signataires de l'amendement de suppression à la demande de l'exécutif...

## « Le patron n'a rien décidé »

Le congrès du Parlement peut-il se tenir, amputé de l'article 2 sur la déchéance, étant donné les positions « *irréconciliables* » des deux assemblées sur cette mesure ? C'est le souhait de nombreux sénateurs de gauche, mais rien n'est acté. « *Le patron* (François Hollande) *n'a rien décidé* », précisait un conseiller de l'Élysée. « *L'amendement de Philippe Bas est inacceptable puisqu'il réintroduit des polémiques que nous avons écartées mais rien n'est acté* », confirmait Jean-Marie Le Guen, le secrétaire d'État chargé des

Relations avec le Parlement. Manuel Valls s'est également refusé à envisager l'hypothèse d'une révision constitutionnelle réduite à l'article premier sur l'état d'urgence et à la réforme du CSM. « *J'espère encore convaincre le Sénat de bâtir un compromis avec l'Assemblée. Nous en sommes très loin* », a déclaré sur Public Sénat le premier ministre, pour lequel « *rien n'est définitif* ».

Le premier ministre a évoqué une réunion au sommet autour de François Hollande, en présence des présidents des deux assemblées, Gérard Larcher et Claude Bartolone, qui pourrait avoir lieu

après le vote solennel sur ce texte, prévu le 22 mars au Sénat. Le président du Sénat, décidé à « *prendre des initiatives après le vote* » des sénateurs, a déclaré à son tour sur Public Sénat : « *Naturellement, nous préparons une navette.* » Gérard Larcher, qui rencontrera le chef de l'État après le vote au Sénat, a utilisé cette comparaison : « *Je suis un paysan, je porterai ma gerbe.* »

Dans la matinée, le Sénat avait adopté massivement, par 301 voix (LR, centristes, PS), l'article premier visant à inscrire l'état d'urgence dans la Constitution. Les communistes, les Verts et un tiers des radicaux de gauche ont voté contre. Le rapporteur a fait réduire de quatre à trois mois le délai maximal de prorogation de l'état d'urgence par le législateur. Les mesures sous état d'urgence devront être « *strictement adaptées, nécessaires et proportionnées* » sous la compétence de l'autorité judiciaire. ■